

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 39 DU MTPS/DGTF/DFP/28
Portant intégration et nomination de
Mademoiselle ADEK/MBY Rita Marie
Suzanne, dans les cadres de la caté-
gorie A, hiérarchie I des services
Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30/9/1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 10, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22/05/1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62/130/MP du 9/5/62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5/7/62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7/62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 63/81/FP/BE du 26/3/63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8
(/u le décret n° 67/50/FP/BE du 24/2/67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26/1/81 au décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérimés des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETS :

.../...

YJB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30/09/1967 susvisé, Mademoiselle ADEKAMBY Rita Marie Suzanne, née le 11 Août 1956 à Pointe-Noire, titulaire de la Licence d'Enseignement en Sciences et Techniques Commerciales et du Certificat d'aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique, Option : Sciences et Techniques obtenus à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement technique) et nommée au grade de Professeur Certifié de 1er échelon stagiaire, indice 830.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 83-84 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 0 MAI 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine NDINGA

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA

Colonel Louis SYLVAIN - GCM.

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- INTERESSEE 1
- MEN/ 3
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2./-